

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

---

**21 JUILLET 2020: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 28 JUILLET 2020 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2020 – Participation au fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local via Coutances, Mer et Bocage – SDEM : Rénovation du réseau d'éclairage public « la Cabinière » et « rue des Cytises » - SDEM : Mise aux normes du réseau public « le Bourg, le Mesnil-Amand » - ENEDIS : renouvellement du réseau électrique Haute Tension Aérien « le Mesnil-Hue », convention de servitudes – cantine scolaire – Bilan financier 2019-2020 – Cantine scolaire : Tarifs 2020-2021 – SSIAD : désignations représentants – Aménagement d'un terrain pour vélos BMX – Budget communal : décisions modificatives – Informations travaux butte féodale et voire - Informations diverses – Questions diverses.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 JUILLET 2020**

-----

L'an deux mil vingt, le vingt-huit juillet à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : BIDOT Jacky, DEFOY Marine, CANU Michel, DELAMARCHE Alexandre, FOUILLEUL Anne-Charlotte, LECOMTE Sébastien, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, LEFRANC Franck, BERNARD Virginie, MAUSSION Olivier, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, HOUSTIN Michaël, LEBEAU-MABIRE Caroline.

Présente en visioconférence : TROCHUT Marie-Christine (procuration à M. LECOMTE Sébastien),

Etaient absents excusés : LEBARGY Linda (procuration à LETELLIER Joseph), PAYSANT-DAMOUR Agnès (procuration à HOUSTIN Michaël), SABINE PACARY Roselyne (procuration à DE PAËPE Philippe), LETELLIER Joseph, LECAUDEY Denis.

Mme BERNARD Virginie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

M. le Maire félicite M. BIDOT Jacky pour sa réélection à la présidence de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage.

Le conseil approuve le compte rendu en date du 30 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : SDEM - Adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité pour répondre à la fin des tarifs réglementés de vente (TRV).

**D202006001 - PARTICIPATION AU FONDS INTERCOMMUNAL DE RELANCE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE LOCAL VIA COUTANCES, MER ET BOCAGE**

La parole est donnée à M. BIDOT Jacky qui souhaite porter à la connaissance du conseil municipal les informations suivantes : 109 entreprises de Gavray-sur-Sienne ont obtenues des aides d'Etat : 141 018 € versés. Toutes les corporations ont été entendues mais des entreprises n'ont pu percevoir ses aides car elles ne remplissaient pas les critères demandés.

M. HEURTAUX informe que le Conseil Départemental de la Manche a également mis en place l'aide « Manche solidarité TPE 2020 » d'un montant de 500 € pour les petites et moyennes entreprises.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

---

Le fonds de relance de l'économie et du commerce local proposé par la Communauté de Communes va permettre de les indemniser et de lisser quelques inégalités. Il se décompose en deux axes : soutien financier aux entreprises en difficultés et action de relance du commerce local.

M. BIDOT explique que le soutien financier sera une aide directe aux entreprises, attribuée sous la forme d'une subvention versée par la Communauté de Communes après analyse et avis d'un comité d'engagement. Les entreprises ciblées sont celles ayant leur siège sur le territoire de la Communauté, créées avant le 17/03/2020 et employant 10 salariés ou moins, n'étant pas éligibles aux dispositifs d'aides nationales ou régionales et faisant état de difficultés avérées pendant la période d'état d'urgence sanitaires. Le montant de la subvention varie entre 1000 et 4000 € en fonction du besoin de trésorerie. Les demandes pourront être déposées jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

L'action de relance du commerce local est une opération de bons d'achat subventionnée à hauteur de 50 %. Pour la mise en œuvre de cette opération, il sera fait appel à un opérateur tiers, la société Keetiz. Les commerces ciblés sont ceux avec un accueil physique en boutique, clientèle de particuliers, hors grandes et moyennes surfaces. Pour s'assurer une répartition équitable de la dotation, un montant maximum dépensé en bons dans chaque commerce sera déterminé en fonction du nombre de commerces adhérant à l'opération. Un fois mis en place, les bons d'achats sont soit achetés en ligne, disponibles en version dématérialisée sur smartphone, soit achetés dans des points de vente assermentés (à déterminer), sous format papier. Le bon d'achat est sécable et peut être dépensé dans plusieurs commerces.

Par délibération en date du 18 juillet 2020, Coutances Mer et Bocage a créé le fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local. Les communes ont été invitées à y contribuer à hauteur de 1 € ou 3 € (3€ pour les communes dites Pôle de service, 1 € pour les autres).

La population totale s'élève à 1 994 habitants, ce qui arrêterait le montant de la contribution à 5 982 €. L'objectif est de soutenir l'économie et le commerce local au regard de la crise sanitaire en cours.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide de contribuer au fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local à hauteur de 5 982 €.

**D202006002 - SDEM – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR REPOUDRE A LA FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la loi énergie-climat promulguée le 8 novembre 2019 poursuit le processus de suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) d'énergies, en fixant au 31 décembre, la suppression des TRV d'électricité (points de livraison  $\leq$  36kVA) pour tous les consommateurs non domestiques employant au moins 10 personnes et dont les recettes sont supérieures ou égales à 2 millions d'euros (DGF et recettes des taxes et impôts locaux) ;

M. le Maire précise que cette loi impose une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics, soumis au code de la commande publique, qui ne sont plus éligibles aux TRV d'électricité pour la fourniture des points de livraison  $\leq$  36kVA (points d'éclairage public et/ou établissements) ; Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de permettre aux collectivités et établissements publics concernés par l'extinction des TRV d'adhérer à un groupement d'achat coordonné par le SDEM50 ;

M. le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés ;

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

---

M. le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

M. le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3.II ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2113-6 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour et une abstention :

- Autorise l'adhésion de la commune de Gavray-sur Sienne au groupement de commandes coordonnée par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'électricité;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de Gavray-sur-Sienne ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

**D202006003 - SDEM : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC : « LA CABINIÈRE » ET RUE DES CYTISES »**

La parole est donnée à M DE PAËPE qui présente au Conseil Municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « la Cabinière » et « Rue des Cytises ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 5 200 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Gavray-sur-Sienne s'élève à 3120 €.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public à « la Cabinière » et « Rue des Cytise »,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020
- Acceptent une participation de la commune de 3120 €
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

**D202006004 - SDEM : MISE AUX NORMES DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC « LE BOURG », LE MESNIL-AMAND**

La parole est donnée à M. DE PAËPE qui présente au Conseil Municipal les estimations pour la remise aux normes du réseau d'éclairage public « le Bourg » au Mesnil-Amand.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

---

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Deux options sont présentées. Les membres du conseil, par 10 voix pour l'option n°2, 9 voix pour l'option n°1 et une abstention, choisissent l'option n°2.

Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 3300 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Gavray-sur-Sienne s'élève à 1980 €.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de la mise aux normes du réseau d'éclairage public « le Bourg » au Mesnil-Amand,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020
- Acceptent une participation de la commune de 1980 €
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Mairie pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

**D20200605 – RENOUELEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION AERIEN – CONVENTION DE SERVITUDE**

M. le Maire explique que des travaux de renouvellement du réseau électrique Haute Tension Aérien sont programmés par ENEDIS sur l'ancienne commune de Le Mesnil-Hue. M HOUSTIN et M le Maire ont rencontré le chargé d'études de la société TOPO ETUDES. Le projet est de faire des réseaux parallèles à la route et de renforcer la qualité de service. Le périmètre de la zone ZNIEFF a été pris en compte pour que le projet ne passe plus par cette zone.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- avalise le projet de pose d'une ligne Haute Tension aérienne sur 90 mètres sur les parcelles cadastrées section L n°109 et 374 et Section K n°308
- autorise M. le Maire à signer la convention de servitudes pour ces parcelles.

**D20200606 - CANTINE SCOLAIRE. BILAN FINANCIER 2019-2020**

M. le Maire présente au Conseil le bilan financier de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020. Ce bilan négatif laisse apparaître en fonctionnement une différence entre les dépenses et les recettes de 2.09 Euros par repas.

Il informe le Conseil que les maires ou représentants des communes du RPI réunis le 6 juillet ont pris note de ce bilan financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce bilan et autorise le Maire à réclamer aux communes de La Baleine, Mesnil-Garnier, Mesnil-Villeman, Montaigu les Bois et Ver, leur participation en fonction du nombre de repas facturés aux familles de leurs communes à hauteur de 2.09 Euros par repas et par enfant ayant fréquenté la cantine.

**D20200607 - CANTINE SCOLAIRE. TARIFS 2020-2021**

M. le Maire rappelle au Conseil que depuis le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 les tarifs de restauration scolaire peuvent être fixés librement par les collectivités qui ont la charge de ce service.

En accord avec les maires des communes du regroupement pédagogique intercommunal, M. le Maire propose de reconduire les tarifs de l'année 2019/2020 soit :

- Enfant domicilié dans une commune participante aux frais de gestion : 3.65€/repas

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

---

- Enfant domicilié dans une commune non participante : 4.50 €/repas
- Enfant accueilli dans le cadre du P.A.I (projet accueil individualisé) avec fourniture du repas par les parents : 2.55€/repas pour l'encadrement de l'enfant
- Enfant domicilié dans une commune participante aux frais de gestion et fréquentant le service de façon ponctuelle : 4.50 €/repas
- Enfant domicilié dans une commune non participante et fréquentant le service de façon ponctuelle : 5.35 €/repas.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte la mise en place de ces tarifs qui seront appliqués à compter de la rentrée 2020.

Une visite du service sera organisée à la fin septembre pour les nouveaux élus.

**D202006008 - REPRESENTATION DE LA COMMUNE – SSIAD**

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal désigne Mme Roselyne SABINE-PACARY et Mme Brigitte LAMY pour représenter la commune au sein du Service de Soins Infirmier à Domicile du secteur Bréhal, Cérences, Gavray-sur-Sienne.

**D202006009 – AMENAGEMENT D'UN TERRAIN POUR VELOS BMX**

La parole est donnée à M HOUSTIN. La commission vie associative, culturelle, animation et vie scolaire propose au conseil municipal la création d'un parcours BMX Pump Track et initiation VTT sur l'espace situé derrière l'école primaire.

Cet espace sera mis à disposition d'une nouvelle association par le biais d'une convention reconduite annuellement à partir du moment où l'association respecte ses engagements. Les membres de l'association s'engagent à animer l'espace avec la mise en place d'une animation dans l'année. Ils participeront de même aux travaux d'aménagement du site.

Le terrain sera aménagé en deux phases pour un budget total de 1270 € TTC. La première débutera en septembre. Une base sera réalisée pour un budget de 500 €.

M HOUSTIN a rencontré les principaux « riverains » du terrain : le collège et l'entreprise LAVIE qui sont favorables. Il rencontrera la nouvelle directrice de l'école primaire à la rentrée.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, valide ce projet, et autorise M le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association. Cette convention devra préciser que le terrain pourra être récupéré par la commune si celle-ci avait besoin de foncier dans ce secteur.

La commission vie associative, culturelle, animation et vie scolaire se réunira fin août pour examiner les demandes des subventions.

**D202006010 - BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE – N°1**

M le Maire propose au conseil municipal de modifier le budget communal comme suit :

|  |                |
|--|----------------|
| - Investissement : Chapitre 041 (opérations patrimoniales) : |                |
| (dépense) Article 238  | + 106 987.00 € |
| (recette) Article 2315                                       | + 106 987.00 € |

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal accepte ces modifications.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

**D202006011 - BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFCATIVE – N°2**

M le Maire propose au conseil municipal de modifier le budget communal comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

| DEPENSES     |   |                     |
|--------------|---|---------------------|
| ARTICLE      | travaux   | montant             |
| 2041582      | subvention d'équipement – bâtiments et installations          | + 3 900.00 €        |
| 21318        | immobilisations corporelles – autres bâtiments                | + 7 000.00 €        |
| 2132         | Immobilisations corporelles – immeubles de rapport            | - 12 000.00 €       |
| 2188         | Immobilisations corporelles – matériel informatique et bureau | + 1 000.00 €        |
| 2313         | Immobilisations en cours - construction                       | + 3 400.00 €        |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>+ 3 300.00 €</b> |
| RECETTES     |   |                     |
| 021          | Virement de la section fonctionnement                         | + 700.00 €          |
| 10226        | Taxe aménagement  | + 2 600.00 €        |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>+ 3 300.00 €</b> |

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DEPENSES     |  |                     |
|--------------|--|---------------------|
| ARTICLE      | travaux                                | montant             |
| 023          | Virement à la section d'investissement | + 700.00 €          |
| 6748         | Autres subventions exceptionnelles     | + 6 000.00 €        |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>+ 6 700.00 €</b> |
| RECETTES     |  |                     |
| ARTICLE      | Travaux                                | montant             |
| 74121        | Dotation solidarité rurale             | + 6 700.00 €        |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>+ 6 700.00 €</b> |

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal accepte ces modifications.

**INFORMATIONS TRAVAUX BUTTE FEODALE ET VOIRIE**

La parole est donnée à M DE PAËPE.

**Les travaux de mise en sécurité de la butte féodale** ont débuté le 6 juillet. Le chantier se déroule bien. Les travaux d'ancrage vont débiter la semaine prochaine. La rue du Moulin à Tan n'a pas été bloquée pour le moment et ne devrait être bloquée que 5 jours au total.

**Les travaux de voirie** ont commencé cette semaine. Le suivi de ce chantier est compliqué, des erreurs de chiffrage ont été commises et le marché n'a pas été conclu avec les bons linéaires. Il s'agit d'un marché à bon de commande conclu pour un montant de 240 000 € TTC à exécuter sur 2 ans de septembre à septembre. La réfection de la rue du Maupas est en attente car les canalisations souterraines sont à changer. Un chiffrage va être demandé.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

---

**Rénovation et extension de la salle Jean Orvain (Dojo)**

La parole est donnée à M. HOUSTIN. Le chantier va débuter en septembre pour finir en mars. Des nuisances sonores sont à prévoir (proximité de la crèche notamment). Ces travaux sont réalisés par la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, avec une participation financière de la commune qui devra faire démonter les anciennes toilettes du camping à la fin des travaux (les entreprises doivent s'en servir comme sanitaires).

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Foire Saint-Luc** : La parole est donnée à M HOUSTIN. La commission Foire Saint-Luc s'est réunie dernièrement. En raison du contexte sanitaire complexe, la conduite de la foire Saint-Luc telle qu'on la connaît est impossible. M. le Maire a interrogé le Préfet à ce sujet. Les contraintes sanitaires permettront au mieux d'organiser un événement de format très réduit limitant drastiquement l'accès aux visiteurs. La commission a envisagé plusieurs hypothèses : format réduit, déplacement d'une partie de l'évènement.... Un format réduit ne satisferait personne. L'essence de la foire c'est le contact : on y vient pour voir du monde, toucher les étals, manger sous la tente. M. le Maire rappelle que la commune n'a pas encore engagé de frais pour l'édition 2020 et que les prestataires attendent tout comme les exposants. La foire est dans moins de deux mois.

M. le Maire demande au conseil s'il souhaite se prononcer sur le maintien de l'édition 2020 dès à présent ou attendre encore. Le conseil municipal souhaite se prononcer par vote à main levée. La foire Saint-Luc telle qu'on la connaît, ne pouvant avoir lieu, le conseil décide avec 17 voix pour et 3 abstentions d'annuler l'édition 2020. Il engage la commission Foire Saint-luc à travailler sur l'édition 2021.

- Mme HAMEL interroge M Le Maire sur le fait que le port du masque sur le marché du samedi à Gavray. M. LECOMTE : le port du masque n'est pas obligatoire sauf si le Maire prend un arrêté en ce sens. Il a constaté que les visiteurs portaient leur masque en grande majorité. De plus l'équipe présente tous les samedis matins engage amicalement les visiteurs à le porter.
- M le Maire informe le conseil que l'association de sauvegarde du château a adressé ses remerciements pour la subvention exceptionnelle accordée par le conseil municipal.
- Marché du terroir du 29 juillet : M. HOUSTIN demande si des conseillers municipaux sont disponibles pendant le marché du terroir et après la projection du film pour démonter vers 1h du matin : M. DELAMARCHE, M. CANU, Mme JACQUET, M. BIDOT se porte volontaire en renfort de M. LECOMTE et de M. HOUSTIN.
- M. LECOMTE procède à la projection du film institutionnel promotionnel sur la commune réalisé par l'association « Les Gens Bons à la Tête de l'Art ». Il sera diffusé le lendemain avant le film « Lalaland ».

M. le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- Un message audio pour la promotion de la ville et le commerce local a été acheté et diffusé sur la radio Tendance Ouest pendant 15 jours (fin samedi dernier).
- Une réunion a eu lieu avec Familles Rurales pour relancer le jumelage.
- La page Facebook de la ville compte 287 abonnés actuellement.
- Il a participé à la fête de l'école primaire et offert au nom de la commune 3 paniers garnis pour les 3 départs en retraite. Mme AUVRAY sera la nouvelle directrice.
- Il a assisté à la signature du contrat « ma ville mon shopping ».
- Plusieurs réunions concernant l'assainissement ont eu lieu.
- Il a rencontré M. LETESSIER et le délégué départemental de l'ARS au sujet du dossier du pôle santé.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

---

- 3 défibrillateurs ont été installés dans les communes déléguées de Sourdeval-les-Bois, Le Mesnil-Amand et Le Mesnil-Rogues. Les formations sont à prévoir. Mme DEFOY est chargée de se mettre en relation avec la Protection Civile pour leur organisation.
- Mme DELACOUR a eu 100 ans
- Centre équestre prix du challenge : remise du prix de la ville de Gavray-sur-Sienne et du challenge.
- Il rencontre le nouveau vice-président en charge des sports de Coutances Mer et Bocage ce mercredi 29 juillet.
- 2 mariages sont prévus en août
- M. HEURTAUX demande comment sont définis les critères de sélection des dossiers pour les candidats aux logements de la RPA. Il appartient au CCAS de les définir.

Il demande si M. Le Maire a bien reçu les documents concernant la proposition d'ingénierie du département.

M. le Maire donne la composition du CCAS des membres non élus : M MITAINE désigné par l'UDAF, Mmes BREHIN, JOUVIN, CHESNAY, CHARUEL, MACHON, LEROYER, LE METAYER.

- Taxe d'aménagement : taux différents sur les 4 communes déléguées, il faut les harmoniser avant le 1<sup>er</sup> octobre. La commission finance est chargée de ce dossier.
- M. BIDOT : Nouveau réseau de proximité, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la trésorerie de Coutances va reprendre la gestion des communes de Coutances Mer et Bocage.
- Paiement de proximité : la direction générale des finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler différentes factures de services publics.

Prochain conseil : Mardi 8 septembre à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 28 juillet 2020 contient douze délibérations numérotées D202006001 à D202006011.

Le Maire :